

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	14

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 14		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2025, le 15 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOUTTIER Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 08/12/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 08/12/2025.

Présents : Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme BOUTTIER Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie, Mme HERMENAULT Aurélie à Mme GOURIOU Véronique

A été nommé(e) secrétaire : M. DAUDIN Francis

2025/098 – Association des Communes Sarthoises victimes des retraits de gonflement des argiles - Adhésion

Vu le courrier reçue en date du 18 novembre 2025, concernant le phénomène de fissures sur les maisons, ainsi que la difficulté des administrés à faire valoir leur garantie d'assurance, l'association des communes sarthoises victimes des retraits gonflement des argiles sollicite l'adhésion de la commune.

Sur proposition de Mme Le Maire, et après en voir débattu, le Conseil Municipal décide de :

NE PAS ADHERER à cette association.

« La présente délibération est exécutoire à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de cette date, sauf retrait ou abrogation par l'autorité compétente dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales. »

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/12/2025
Le Maire
Monique BOUTTIER

Monique BOUTTIER



Secrétaire de séance
M. DAUDIN Francis

M. DAUDIN Francis